



# CONSULTATION

## APPEL A CONCURRENCE « ASSURANCES FÉDÉRALES » SELECTION DES COURTIERS EN ASSURANCES

### I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La "FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE", en abrégé F.F.S.G, est une association fondée en 1905. Elle est régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et détient l'agrément ministériel n°1391 du 4 novembre 1942.

Elle a son Siège Social à Paris, 41 - 43 rue de Reuilly 75 012.

La FFSG est présidée par madame Nathalie PECHALAT.

L'organigramme complet de la FFSG est disponible sur le site internet de celle-ci.

Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) au titre des fédérations olympiques.

La FFSG est composée d'environ :

- 160 clubs
- 13 Ligues
- 17 Comités Départementaux
- 25 000 licenciés (dont 100 SHN)

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, consultables sur son site internet, elle a pour objet :

"- de régir, d'organiser, de développer et de coordonner tous les sports qui se pratiquent sur la glace ou sur toute surface permettant de glisser ou de faire glisser notamment le patinage artistique, la danse, le patinage de vitesse, le bobsleigh, la luge, le skeleton, le curling, le patinage synchronisé, les ballets et le patinage, ainsi que les disciplines et

#### FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



# CONSULTATION

*pratiques associées en général, qu'elles soient réalisées en tant qu'objectif ou moyen de parvenir à cet objectif.*

- *d'établir tous les règlements concernant les activités qu'elle régit ;*
- *d'orienter, de coordonner et de surveiller l'activité des associations sportives affiliées ;*
- *de contribuer au rayonnement des sports qu'elle régit par tous moyens appropriés et notamment par la promotion du spectacle sportif qui peut participer de l'insertion sociale et professionnelle des sportifs de haut niveau ;*
- *de contribuer au développement de la pratique des sports qu'elle régit, notamment par la promotion, la gestion, l'exploitation et l'animation des équipements qui leurs sont dédiés, par la formation aux métiers induits par la promotion, la gestion, l'exploitation et l'animation de ces équipements."*

La FFSG a en outre reçu délégation du Ministère chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux de ses disciplines sportives et procéder aux sélections correspondantes.

Elle assure également la représentation de la France par l'engagement des équipes de France dans des manifestations internationales ainsi que par l'organisation de grands évènements. Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le CNOSF

Sa durée est illimitée.

Conformément à l'article L.321-1 du Code du sport, la FFSG est tenue de souscrire pour l'exercice de ses activités des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles, celle des pratiquants licenciés de ses disciplines, des groupements sportifs affiliés et de ses organes déconcentrés.

C'est dans ce cadre que la FFSG procède régulièrement à des consultations "courtiers" et "assureurs" pour placer ses polices.

Arrivée au terme de son contrat triennal (31 mai 2021) la FFSG lance un appel à concurrence auprès des courtiers en assurance spécialisés.

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



# CONSULTATION

## II. Phase I : CONSULTATION COURTIERS

La présente consultation fait l'objet d'une publication sur le site internet de la FFSG ([www.ffsg.org](http://www.ffsg.org)) et peut être transmise par la FFSG à tout candidat qui en ferait la demande par courrier électronique à **Francis FONTANIÉ** ([ffontanie@ffsg.org](mailto:ffontanie@ffsg.org))

Toutes les demandes de renseignements complémentaires pourront être adressées à cette même adresse

Les réponses devront parvenir par courrier électronique à [ffontanie@ffsg.org](mailto:ffontanie@ffsg.org)

**avant le 18 avril à minuit.**

Le dossier de chaque candidat devra présenter à minima :

- La présentation générale de la société
- Les moyens humains mis à la disposition de la FFSG
- Les moyens matériels mis à la disposition de la FFSG (Statistiques, déclaration accident...etc.)
- La liste des compagnies d'assurance que la société candidate pourra éventuellement consulter.
- Les références actuelles et éventuellement passées (fédérations sportives clientes)

## III. Phase II : CONSULTATION COMPAGNIES D'ASSURANCE

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



# CONSULTATION

La société de courtage qui sera retenue à l'issue de cette consultation sera mandatée pour lancer un appel à concurrence auprès des compagnies d'assurance susceptibles de proposer les assurances suivantes :

- **Responsabilité civile** (FFSG et ses organes déconcentrés, licenciés, groupements affiliés, dirigeants)
- **Défense pénale et recours**
- **Individuelle Accident**
- **Dommages aux véhicules** (transporteurs bénévoles, dirigeants etc....)

Un appel à concurrence séparé sera demandé pour l'assurance **Assistance / rapatriement**

Le délai de restitution de l'appel à concurrence des compagnies d'assurance sera convenu avec le courtier retenu mais ne pourra pas dépasser le 15 mai.

Il est précisé que le contrat (triennal ou quadriennal) débutera le 1<sup>er</sup> juin 2021

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62